

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SEINE-PORT



6.b Le plan des zones à risque d'exposition au plomb

Document approuvé

L'ensemble du département de la Seine et Marne est classé en zone à risques d'exposition au plomb pour toutes constructions antérieures à 1948 (arrêté N° 00 DDASS 06 SE du 2 juin 2000).